

QUESTIONS / EXIGENCES	DEGRÉ DE CONFORMITÉ À L'EXIGENCE				Pondération de la question	Note obtenue	Note pondérée	Note pondérée maximale
	0	1	2	3				
A) THEORIE DU CHANGEMENT	0	1	2	3		RÉSULTAT (%) - A	/25	/30
1. Définition des objectifs généraux						TOTAL RÉSULTAT (A1)	/11	/12
1. Le fonds se donne-t-il clairement des objectifs de transformation durable dans ses documents supports ?	Non, les documents supports n'évoquent pas d'objectifs de transformation durable ou les mentionnent avec une certaine ambiguïté	Oui, les documents supports stipulent clairement que les investissements dans le fonds visent à contribuer à un ou plusieurs objectifs de transformation durable			1	2	2,00	/2
2. Comment est décrit et justifié chaque objectif de transformation durable poursuivi par le fonds ?	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds ne sont pas décrits	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits de manière générale, s'inscrivant dans les grandes tendances sociales ou environnementales	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits en lien avec des cibles précises issues des cadres de référence (par exemple les 164 cibles des 17 ODD)		1	2	2,00	/2
3. Le fonds dérive-t-il des objectifs spécifiques pour chacun des émetteurs investis en lien avec ses objectifs généraux de transformation durable ?	Non, l'objectif général n'est pas décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs	Oui, l'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs	Oui, l'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs, les objectifs étant alignés avec un scénario de référence quand celui-ci existe		1	2	2,00	/2
4. Comment d'autres fonds concurrents couvrent-ils le besoin auquel répond chaque objectif de transformation durable poursuivi par le fonds ?	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont déjà bien couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente)	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds ne sont que partiellement couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente) - il y a un réel besoin d'augmenter le volume de solutions offertes	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont peu ou mal couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente) - il y a un besoin crucial d'augmenter le volume de solutions offertes		1	1	1,00	/2
4.1 Pour répondre aux objectifs de transformation durable visés, le fonds propose-t-il une solution originale ou innovante ? (QUESTION BLANCHE)	Non	Oui, et cette solution est susceptible de certains émetteurs ou de certains investisseurs	Oui, et cette solution est susceptible de mieux répondre aux préférences de certains émetteurs ou de certains investisseurs. Elle a en outre le potentiel d'être largement dupliquée et de constituer un nouveau type de stratégie dans la mesure où elle n'implique pas de barrières à l'entrée importantes (ex: un fonds d'engagement autour des ODD)		0	2	0,00	
5. Le fonds se donne-t-il l'objectif explicite d'avoir de l'impact dans ses documents supports (i.e., juridiques et commerciaux) ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non, le fonds n'évoque pas la notion d'impact dans ses documents supports (i.e., juridiques et commerciaux)	Oui, dans ses documents supports (i.e. juridiques et commerciaux) le fonds se positionne comme un fonds à impact ou indique que l'investissement dans le fonds permet aux investisseurs d'avoir de l'impact, insistant sur les notions d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesure.			1	2	2,00	/2

Commentaires
<p>Le fonds Doralv European Climate Initiative affiche explicitement des objectifs de transformation durable au sein de ses documents supports réglementaires et commerciaux. Classé Article 9 au sens du règlement SFDR et doté des labels ISR et Greenfin, il fixe un objectif d'investissement durable de 90 % minimum de son actif net.</p> <p>L'intentionnalité du fonds repose sur les piliers suivants : * Contribution à l'Accord de Paris et indice de référence : Le fonds favorise le développement d'entreprises apportant des solutions aux enjeux climatiques. Sa performance financière et extra-financière est pilotée par rapport à un indice Paris Aligned Benchmark (PAB). * Engagement climatique chiffré : Doralv European Climate Initiative s'engage formellement à limiter le potentiel de réchauffement de ses investissements sous le seuil de 2°C d'ici 2100 par rapport au niveau préindustriel. * Budget carbone : Le processus d'investissement intègre l'attribution d'un budget carbone spécifique pour chaque émetteur, garantissant le respect de la trajectoire de transition définie. * Standards de durabilité exigeants : Les investissements en actions sont 100 % durables au sens de la réglementation SFDR. Le fonds garantit qu'au moins 75 % de son actif net est investi dans des éco-activités conformes au label Greenfin. * Pilotage par les indicateurs d'impact : L'atteinte des objectifs est monitorée par l'intensité verte et l'intensité carbone (Scopes 1, 2 et 3). La stratégie de gestion impose une surperformance systématique par rapport à l'univers d'investissement initial sur ces deux indicateurs. * Engagement actionnarial proactif : La politique d'engagement inclut un taux de participation historique de 100 % aux assemblées générales, un dialogue direct avec les émetteurs et une participation systématique à des actions collectives. * Mécanisme de partage de la valeur : Le fonds prévoit le reversement contractuel de 10 % des frais de gestion fixes nets de rétrocessions à la Fondation Epic pour soutenir des projets sociaux et environnementaux.</p> <p>Les documents réglementaires et l'ensemble de la documentation ESG sont disponibles en libre accès sur le site internet de Doralv Asset Management.</p>
<p>Le fonds Doralv European Climate Initiative décrit et justifie ses objectifs de transformation durable à travers un cadre de transparence rigoureux et un suivi opérationnel détaillé dans son reporting mensuel. Chaque objectif est étayé par des indicateurs précis et des référentiels reconnus : * Performance ESG globale : Le fonds justifie son approche "Best-in-Universe" en publiant chaque mois une note ESG globale pour le portefeuille, systématiquement comparée à celle de son univers d'investissement initial. * Engagements de surperformance continue : La stratégie du fonds Doralv European Climate Initiative repose sur deux indicateurs d'impact sur lesquels il s'engage à surpasser son univers de référence : la part verte (% de CA en éco-activités) et l'intensité carbone (Scopes 1, 2 et 3 en tCO2 / M€ de CA). * Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) : Pour offrir une vision multidimensionnelle de son impact, le reporting met en avant les cinq principales contributions aux ODD des Nations Unies, analysées selon la méthodologie de MSCI. * Alignement thématique et intensité verte : Les objectifs de contribution à la transition énergétique sont décrits via la répartition des entreprises en fonction de leur "part verte". Cette classification segmente le portefeuille en trois catégories ; Intense (CA éco-activités > 50 %), Dynamique (10-50 %) et Neutre (< 10 %) garantissant que le fonds respecte son engagement de pureté thématique. * Trajectoire climatique et scientifique : L'objectif de limitation du réchauffement climatique est piloté par une mesure de la trajectoire de température (visant un scénario inférieur à 2°C). La crédibilité de cet objectif est renforcée par le suivi du pourcentage d'entreprises dont les cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sont formellement approuvées par l'initiative SBTi (Science-Based Targets). * Conformité réglementaire et taxonomie : Le fonds précise son niveau d'alignement à la Taxonomie européenne (en % du chiffre d'affaires), permettant de mesurer en temps réel l'adéquation du portefeuille par rapport à son engagement minimum de 15 % d'activités durables sur le plan environnemental.</p>
<p>Doralv European Climate Initiative dérive systématiquement des objectifs spécifiques pour chaque émetteur en intégrant un processus de sélection où 100 % des investissements sont dictés par sa stratégie de transformation durable.</p>
<p>Les objectifs de transformation durable de Doralv European Climate Initiative sont partiellement adressés par d'autres acteurs, bien que les cadres méthodologiques varient sensiblement. La singularité du fonds repose sur la rigueur de son processus de sélection et son alignement strict sur les trajectoires de l'Accord de Paris.</p> <p>Moins d'une dizaine de stratégies sur le segment des actions européennes affichent aujourd'hui une ambition comparable, notamment par l'obtention du label Greenfin. Les encours cumulés de ces fonds demeurent marginaux face aux besoins de financement colossaux requis pour la transition écologique. Ce type de gestion thématiquement pure doit s'affirmer comme un vecteur d'investissement majeur pour mobiliser les volumes de capitaux nécessaires et combler le déficit de financement des objectifs climatiques sur les marchés cotés.</p>
<p>La stratégie du fonds répond aux préférences des investisseurs exigeant le respect des critères des labels ISR et Greenfin, de sa classification SFDR et de ses objectifs de transformation durable. Elle constitue une solution thématiquement pure, caractérisée par une application stricte des exclusions sectorielles, notamment sur les énergies fossiles, offrant un alignement complet avec les standards de durabilité les plus élevés. Le fonds a ainsi un niveau structurellement élevé d'alignement à la taxonomie européenne.</p> <p>Ce modèle est par ailleurs duplicable et ne rencontre aucune barrière à l'entrée structurelle majeure. Sa rareté actuelle sur le marché s'explique par le haut niveau d'exigence méthodologique et la rigueur de sélection indispensables pour garantir le maintien de ces objectifs, plutôt que par une impossibilité technique de reproduction.</p>
<p>Le fonds affirme explicitement son ambition de générer un impact environnemental positif au sein de ses documents supports en structurant sa stratégie autour des trois piliers fondamentaux de l'investissement à impact : l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité. Cet engagement se traduit par la sélection rigoureuse d'émetteurs apportant des solutions concrètes aux enjeux climatiques, avec au moins 75 % de l'actif net investi dans des éco-activités conformes au label Greenfin.</p>

<p>6. Le fonds ambitionne-t-il de mettre en place des actions pour limiter les externalités négatives des émetteurs choisis au-delà du ou des objectifs de transformation durable ciblés ? (QUESTION QUALIFIANTE)</p>	<p>Non, le fonds n'évoque pas dans ses documents supports son ambition de suivre et gérer activement les externalités négatives des émetteurs choisis</p>	<p>Oui, le fonds affiche dans ses documents supports une intention de suivre et gérer activement les externalités négatives (considérées comme matérielles) des émetteurs choisis une fois l'investissement réalisé (au-delà de la seule sélection des émetteurs ex ante)</p>		1	2	2,00 /2
--	---	---	--	---	---	---------

Le fonds déploie un dispositif rigoureux pour limiter les externalités négatives de ses investissements, en intégrant des filtres stricts tant au stade de la sélection (ex-ante) qu'au cours de la détention des titres (ex-post). En tant que produit classé Article 9 (SFDR), 100 % de ses investissements en actions sont durables et doivent respecter le principe de « ne pas causer de préjudice significatif » (DNSH) aux autres objectifs environnementaux et sociaux. La maîtrise des externalités négatives repose sur les piliers opérationnels suivants :

Dispositifs Ex-ante (Sélection de l'univers)

- * Filtre d'exclusions sectorielles et normatives : La politique d'exclusion s'articule autour d'un socle commun exigeant appliqué à l'ensemble des fonds de Dorval Asset Management, complété par des contraintes spécifiques de renforcement pour le fonds Dorval European Climate Initiative. Le socle commun à la société de gestion exclut déjà les armes controversées, le tabac, la pornographie, ainsi que les émetteurs violant le Pacte Mondial ou présentant des risques de corruption élevés. En matière d'énergies fossiles, ce cadre général proscribit systématiquement le charbon, les combustibles fossiles non conventionnels et tout nouveau projet de développement d'énergies fossiles. Pour répondre aux exigences du label Greenfin, le fonds Dorval European Climate Initiative élargit ce dispositif par une exclusion totale de la filière des combustibles fossiles, intégrant ainsi le pétrole et le gaz conventionnel. Ce périmètre de rigueur supérieure proscribit également l'intégralité du secteur de l'armement, l'huile de palme, les OGM, l'exploitation forestière non durable et la gestion des déchets sans capture de gaz à effet de serre (se reporter à la politique d'exclusion sur le site pour le détail des seuils et revenus dérivés).
- * Sélectivité ESG et approche "Best-in-Universe" : La stratégie garantit l'exclusion d'au moins 30 % des sociétés les moins bien notées de son univers d'investissement initial. Cette sélection élimine d'office tout émetteur dont la note environnementale, sociale ou de gouvernance est inférieure aux seuils minimaux fixés (ex: note E ou C+40, note S+30).
- * Analyse extra-financière multidimensionnelle : Le processus de notation propriétaire de Dorval Asset Management évalue chaque émetteur sur plus de 30 enjeux ESG matériels, tels que la gestion des déchets, le stress hydrique, la protection des données personnelles et la lutte contre la corruption. La Gouvernance est placée au cœur de l'analyse, représentant au moins 40 % de la note ESG.

Dispositifs Ex-post (Suivi et gestion de la détention)

- * Gestion active des Principales Incidences Négatives (PIN) : Le fonds monitoré en continu les indicateurs de durabilité transverses afin de s'assurer que les entreprises en portefeuille maîtrisent et réduisent activement leurs externalités négatives matérielles.
- * Suivi du budget carbone : Le contrôle de la consommation du budget carbone par émetteur assure la cohérence avec les trajectoires de l'Accord de Paris. Un émetteur consommant une part excessive de ce budget fait l'objet d'un arbitrage pouvant mener à la réduction de sa pondération ou à son exclusion.
- * Actualisation annuelle des parts vertes : Une révision annuelle de la part verte de chaque société est effectuée. Tout éloignement constaté par rapport aux objectifs de transition écologique entraîne une sanction dans la pondération du titre, voire une sortie définitive du portefeuille.
- * Engagement actionnarial et suivi des controverses : Une surveillance quotidienne des controverses est opérée, pouvant mener à un dialogue direct ou à désinvestissement. Cette démarche est renforcée par une politique d'engagement proactive, incluant un taux de participation historique de 100 % aux assemblées générales, afin de peser sur les décisions stratégiques des émetteurs en faveur de meilleures pratiques ESG.

<p>2. Définition des actions déployées par l'institution financière pour atteindre les objectifs (i.e. causer les changements recherchés)</p>	0	1	2	3	TOTAL RÉSULTAT (A2)	/14	/18
--	---	---	---	---	---------------------	-----	-----

<p>7. Les actions associées au fonds pour atteindre les objectifs de transformation durable sont-elles décrites dans les documents supports ? (QUESTION QUALIFIANTE)</p>	<p>Les actions pour atteindre les objectifs fixés ne sont pas décrites</p>	<p>Les actions pour atteindre les objectifs fixés sont décrites de manière rapide</p>	<p>Les actions pour atteindre les objectifs fixés sont décrites de manière détaillée</p>	-	2	4,00 /4
---	--	---	--	---	---	---------

Les actions associées au suivi de la stratégie du fonds Dorval European Climate Initiative sont décrites de manière exhaustive dans les documents de reporting et de transparence mis à la disposition des investisseurs. Le rapport d'engagement, englobant le dialogue actionnarial et l'exercice des droits de vote, fait l'objet d'une section spécifique dédiée à ce fonds. Le pilotage de la performance extra-financière repose sur un suivi mensuel des indicateurs ESG intégré au reporting client, complété par la production d'un rapport climat mensuel (diffusé trimestriellement) permettant de s'assurer de l'alignement rigoureux du portefeuille avec sa trajectoire de température cible. L'ensemble de cette documentation est accessible sur le site internet de Dorval Asset Management dans la rubrique dédiée à l'investissement responsable. La fiabilité de ces dispositifs est garantie par des contrôles permanents de l'équipe Conformité et Contrôle Interne et une supervision trimestrielle des risques en comité dédié.

<p>8. Parmi la liste suivante, veuillez choisir les actions de contribution planifiées et les actifs sous gestion couverts (à noter en colonne N). Vous pouvez vous référer à la notice explicative pour une présentation des différentes actions de contribution.</p> <p>1. Apport d'un capital flexible 2. Développement de nouveaux marchés de capitaux où l'offre est insuffisante 3. Apport d'un soutien non-financier 4. Engagement actionnarial 5. Signalement de l'importance de l'impact (signaux de marché) 6. Signalement de l'importance de l'impact</p>	<p>Pas d'action</p>	<p>Au moins 1 action planifiée de signalement (actions 5 et 6)</p>	<p>Au moins une action planifiée, hors signalement (actions 1 à 4)</p>	<p>Plus d'une action planifiée, hors signalement (actions 1 à 4)</p>	1	3	3,00 /3
---	---------------------	--	--	--	---	---	---------

- * Apport d'un capital flexible : soutien financier aux émetteurs via des introductions en bourse (IPO) ou des augmentations de capital, permettant de financer la croissance et d'accompagner les projets de transformation durable des entreprises.
- * Apport d'un soutien non financier : accompagnement en tant qu'actionnaire de long terme dans la mise en œuvre de la stratégie globale ; valorisation des initiatives de transition et échanges réguliers sur les axes de progression identifiés lors de l'analyse extra-financière.
- * Engagement actionnarial : dialogue continu avec 100 % des sociétés en portefeuille ; en cas de vote en opposition à une résolution en Assemblée Générale, un dialogue systématique est engagé avec justification selon la politique de vote (rubrique dédiée au fonds dans le rapport d'engagement annuel).
- * Signalement de l'importance de l'impact : Dorval Asset Management est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies depuis 2019 ; participation active à des initiatives et réseaux de place coordonnés par l'IGICC (notamment la Net Zero Engagement Initiative - NZEI), le CDP (Non-Disclosure Campaign), le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), TAF2 et Eurosif. Cette démarche inclut également une collaboration avec le monde académique pour sensibiliser les futures générations aux enjeux de la finance responsable.

<p>8.1. Le fonds utilise-t-il d'autres "mécanismes d'impact" que ceux décrits ci-dessus ? Si oui, les décrire. (QUESTION BLANCHE)</p>	<p>Non, le fonds n'utilise aucun autre mécanisme d'impact</p>	<p>Oui, le fonds utilise un ou plusieurs autres mécanismes d'impact mais pour l'instant il n'existe pas de preuve empirique de leur efficacité</p>	<p>Oui, le fonds utilise un ou plusieurs autres mécanismes d'impact et il existe des preuves empiriques de leur efficacité</p>	0	2	0,00	0
--	---	--	--	---	---	------	---

Le fonds active un mécanisme d'impact additionnel via un partenariat structuré avec la Fondation Epic, prévoyant le reversement de 10 % des frais de gestion nets de rétrocessions. Ce dispositif de partage de la valeur s'investit auprès des générations futures par l'intermédiaire de deux grands portefeuilles d'associations déployés dans plus de 11 pays. Les interventions ciblent prioritairement les thématiques de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que les enjeux environnementaux et climatiques émergents.

<p>9. Le fonds justifie-t-il les actions envisagées (dans les questions 7 et 8) par la recherche d'additionnalité? (QUESTION QUALIFIANTE)</p>	<p>Non, le fonds présente les actions déployées dans ses documents supports sans suggérer qu'elles lui permettront d'avoir un effet additionnel</p>	<p>Oui, dans ses documents supports le fonds justifie les actions déployées par leur potentiel à générer de l'additionnalité</p>		1	2	2,00 /2
--	---	--	--	---	---	---------

La recherche d'additionnalité ainsi que les actions de contribution détaillées précédemment sont formalisées dans l'ensemble de la documentation réglementaire et extra-financière du produit. Le cadre stratégique et les objectifs de durabilité sont définis dans le Prospectus et les Annexes SFDR, tandis que la mise en œuvre opérationnelle des piliers d'engagement, du soutien non financier et du partenariat avec la Fondation Epic est consignée dans le Rapport d'Engagement annuel et le Code de Transparence. Le suivi de l'impact et de l'alignement à la trajectoire thermique, assuré par les reportings mensuels, permet de valider la pérennité de ces contributions. Tous ces documents supports sont mis à disposition sur le site internet de Dorval Asset Management dans la rubrique « Investissement responsable > Notre expertise ESG > Documentation ESG »

<p>10. Comment les chaînes causales attendues entre actions et impacts sont-elles décrites ?</p>	<p>Aucune chaîne causale n'est présentée, la contribution du fonds aux objectifs n'est pas explicitée</p>	<p>Une chaîne causale simplifiée est présentée à l'échelle du fonds</p>	<p>Plusieurs chaînes causales détaillées sont présentées, avec une granularité poussée (par objectif, par secteur ou par entreprise)</p>	1	1	1,00 /2
---	---	---	--	---	---	---------

La description des chaînes causales relie les actions de gestion aux impacts environnementaux établie à l'échelle globale du fonds. La contribution aux objectifs de transformation durable n'est pas déclinée avec une granularité par secteur ou par émetteur dans la documentation actuelle.

<p>11. Comment sont décrits les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement ?</p>	<p>Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds ne sont pas décrits</p>	<p>Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont évoqués de manière très générale à l'échelle du fonds</p>	<p>Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont détaillés pour des sous-parties du portefeuille (par exemple, par secteur)</p>	<p>Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont détaillés pour chaque émetteur</p>	1	1,00 /3
--	---	--	---	---	---	---------

Les facteurs externes conditionnant la réussite de la théorie du changement sont identifiés de manière transverse. Leur analyse est effectuée à l'échelle du portefeuille global sans distinction spécifique par segment d'activité ou par émetteur individuel.

<p>12. Y a-t-il un plan d'action mis en place pour gérer et/ou corriger ce lien de dépendance aux facteurs externes ?</p>	<p>Un plan d'action n'a pas été élaboré pour gérer la dépendance</p>	<p>Une ou plusieurs actions sont évoquées mais ne font pas l'objet d'un plan d'action systématique avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi</p>	<p>Un plan d'action systématique a été mis en place avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi</p>	1	1	1,00 /2
--	--	--	---	---	---	---------

La gestion de la dépendance aux facteurs externes ne fait pas l'objet d'un plan d'action systématique assorti d'un échéancier de suivi pour chaque émetteur. Les actions correctives sont envisagées de manière ponctuelle.

<p>13. Comment les actions déployées pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives sont-elles décrites ?</p>	<p>Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement ne sont pas décrites.</p>	<p>Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont décrites de manière détaillée</p>	<p>Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont décrites de manière détaillée: le fonds fournit la méthodologie de l'analyse de matérialité et décrit la procédure d'engagement autour des externalités négatives matérielles</p>	<p>1</p>	<p>2</p>	<p>2,00 /2</p>	<p>Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont détaillées dans les documents supports du fonds publiés en ligne.</p> <p>Avant l'investissement : Le dispositif repose sur le processus ISR incluant des exclusions normatives et sectorielles strictes (énergies fossiles, armement, tabac, etc.). L'analyse ex-ante intègre une notation ESG propriétaire et une évaluation des controverses basées sur les données de prestataires externes tels que MSCI, ISS, Bloomberg et Urgewald. Des contrôles automatiques pré-trade bloquent systématiquement l'achat de titres non conformes aux listes d'exclusion.</p> <p>Après l'investissement : Le suivi permanent s'appuie sur un monitoring quotidien des controverses et des indicateurs de durabilité (PAI). La politique d'engagement proactive, incluant le dialogue direct avec les émetteurs et l'exercice systématique des droits de vote, vise à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG. Les listes d'exclusion font l'objet d'une actualisation annuelle et d'une revue trimestrielle en Comité des Risques.</p> <p>Pour plus de détails, se référer aux documents suivants : Politique d'Exclusion, Code de Transparence, Prospectus, Annexes SFDR, Reporting mensuel et Rapport d'Engagement annuel. Ces documents sont disponibles sur le site internet de Dorval Asset Management sous la rubrique « Investissement responsable » Notre expertise ESG > Documentation ESG ».</p>						
<p>B) MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE</p>							<p>0</p>	<p>1</p>	<p>2</p>	<p>3</p>	<p>RÉSULTAT (%) - B</p>	<p>/22</p>	<p>/27</p>
<p>14. Avec quelle systématique les émetteurs choisis répondent-ils aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds ? (QUESTION QUALIFIANTE)</p>	<p>Moins de 50% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds</p>	<p>Entre 50% et 70% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds</p>	<p>Entre 70% et 90% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds</p>	<p>Plus de 90% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds</p>	<p>2</p>	<p>3</p>	<p>6,00 /6</p>	<p>Le fonds est classé Article 9 selon le règlement SFDR, ce qui signifie que 100 % de ses investissements poursuivent un objectif d'investissement durable. Cette classification garantit que chaque émetteur en portefeuille contribue directement à la thèse d'impact climatique du fonds. Cette conformité est assurée par l'intégration systématique des critères ESG au cœur du processus de gestion et par l'application d'une politique d'exclusion rigoureuse.</p>					
<p>15. Avec quelle intensité le fonds actionne-t-il les mécanismes d'impact les plus pertinents pour sa classe d'actifs (actions cotées) ?</p>							<p>10,00 /8</p>						
<p>15.1 ENGAGEMENT ACTIF - Le fonds a-t-il une politique d'engagement actionnarial active concernant les objectifs de transformation durable visés qui incorpore une stratégie d'escalade détaillée ?</p>	<p>Non, le fonds n'a pas de politique d'engagement actionnarial active en relation avec ses objectifs de transformation durable ou, s'il en a une, ne communique pas sur sa stratégie d'escalade</p>	<p>Oui, le fonds a une politique d'engagement actionnarial active et fournit des détails sur sa stratégie d'escalade (fixations des objectifs intermédiaires, gradation des réponses, action de dernier ressort, etc.)</p>	<p>Oui, le fonds a une politique d'engagement actionnarial active, fournit des détails sur sa stratégie d'escalade (fixations des objectifs intermédiaires, gradation des réponses, action de dernier ressort, etc) et communique des statistiques au niveau du portefeuille sur l'état d'avancement de ses actions d'engagement au regard de sa stratégie d'escalade</p>	<p>Oui, le fonds a une politique d'engagement actionnarial active, fournit des détails sur sa stratégie d'escalade (fixations des objectifs intermédiaires, gradation des réponses, action de dernier ressort, etc.), communique des statistiques au niveau du portefeuille sur l'état d'engagement au regard de sa stratégie d'escalade et fournit des exemples d'engagements passés ou en cours pour les différents niveaux d'escalade</p>	<p>1</p>	<p>3</p>	<p>3,00</p>	<p>Le fonds place l'engagement actionnarial au cœur de sa mission d'accélération de la transition environnementale. Pour l'année 2025, ce dispositif a couvert 92 % de l'actif net du fonds, illustrant une implication forte dans le suivi extra-financier des émetteurs. Cette démarche se traduit par une participation à 100 % des assemblées générales des sociétés investies, totalisant 1 148 résolutions votées au sein de 55 entreprises.</p> <p>La stratégie d'escalade et de dialogue débute systématiquement par un échange direct avec les instances dirigeantes pour évaluer la mise en œuvre de leurs stratégies ESG. Les géants et analystes orientent ces discussions vers les points de progression identifiés lors de l'analyse propriétaire, en insistant particulièrement sur la transparence de la communication et la structure de la gouvernance. En cas de pratiques jugées non conformes aux exigences du fonds (par exemple un taux d'indépendance du conseil d'administration inférieur à 50 % ou des comités clés ne respectant pas le seuil de 66,6 % d'indépendance) Dorval Asset Management active son pouvoir de vote en opposition. Chaque vote contre une résolution fait l'objet d'une justification motivée auprès de l'émetteur.</p>					
<p>15.2 COMPORTEMENT EN AG - Le fonds et la société de gestion dans son ensemble adoptent un comportement lors des assemblées générales en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés par le fonds ?</p>	<p>Non, le fonds ou la société de gestion n'applique pas une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés</p>	<p>Le fonds et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés.</p>	<p>Le fonds et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés ET il justifie tous ses votes OU il soumet régulièrement lors des AG des résolutions concernant les objectifs de transformation durable du fonds et/ou même des campagnes médiatiques autour des votes relatifs à ces objectifs</p>	<p>Le fonds et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés ET justifie tous ses votes ET soumet régulièrement lors des AG des résolutions concernant les objectifs de transformation durable du fonds et/ou même des campagnes médiatiques autour des votes relatifs à ces objectifs</p>	<p>1</p>	<p>2</p>	<p>2,00</p>	<p>Dorval Asset Management exerce systématiquement ses droits de vote en totale cohérence avec ses objectifs de transformation durable. Cette démarche est encadrée par une Politique d'Engagement et de Vote disponible sur notre site internet, et fait l'objet d'un Rapport d'Engagement annuel détaillant l'intégralité des actions menées, avec une section spécifiquement dédiée au fonds Dorval European Climate Initiative.</p> <p>En 2025, la société de gestion a participé à 96 % des assemblées générales de son périmètre. Parmi les 7 221 résolutions votées sur l'année, on dénombre 6 456 votes « POUR » (soit 89 % des votes exprimés), 740 votes « CONTRE » (10 % des votes exprimés) et 14 abstentions (0,22 % des votes exprimés). Dorval Asset Management apporte également un soutien systématique aux résolutions d'actionnaires visant à améliorer les pratiques ESG des émetteurs.</p>					
<p>15.3 ENGAGEMENT COLLABORATIF - Le fonds participe-t-il activement à des actions d'engagement collaboratif (via des coalitions d'investisseurs) concernant les objectifs de transformation durable visés ?</p>	<p>Non, le fonds ne participe pas à des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés</p>	<p>Oui, le fonds participe à des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés sans fournir de détails sur leur fréquence</p>	<p>Oui, le fonds est impliqué dans des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés sur au moins 20% des positions du portefeuille (sauf incapacité dûment justifiée, voir notice) ou est l'organisateur/porte-parole de coalitions d'investisseurs (entre 0 et 3 par an)</p>	<p>Oui, le fonds est impliqué dans des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés sur au moins 30% des positions du portefeuille (sauf incapacité dûment justifiée, voir notice) ou est l'organisateur/porte-parole de coalitions (>3 par an)</p>	<p>2</p>	<p>2</p>	<p>4,00</p>	<p>Le fonds participe activement à la dynamique de place via des actions d'engagement collaboratif où Dorval Asset Management peut agir comme porte-parole au sein de coalitions d'investisseurs et d'initiatives internationales pour renforcer le signal envoyé aux émetteurs sur les enjeux de transition écologique. En 2025, l'équipe de gestion a mené 182 rendez-vous en 2025, dont 116 consacrés aux sociétés en portefeuille, incluant des dialogues individuels directs avec 24 entreprises et une participation à des initiatives collaboratives de place couvrant 8 entreprises du portefeuille.</p>					
<p>15.4 SIGNAL DE MARCHÉ - Le fonds applique-t-il une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable susceptible d'avoir une incidence significative sur les prix des actifs financiers et, par conséquent, d'influencer le comportement des émetteurs ?</p>	<p>Non, le fonds n'applique pas de politique d'allocation de capital singulière en lien avec des objectifs de transformation durable</p>	<p>Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière (faisant intervenir une sélection positive, négative ou thématique des émetteurs) en lien avec ses objectifs de transformation durable qui, si elle était répliquée par de nombreux autres intervenants, serait susceptible d'avoir un effet significatif sur les prix des actifs financiers et/ou</p>	<p>Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable qui est susceptible d'avoir un effet significatif sur les prix des actifs financiers et par conséquent de changer le comportement des émetteurs (le fonds et les autres fonds appliquant une stratégie très similaire - voir notice - pourraient avoir un effet significatif sur les prix des actifs financiers et/ou</p>	<p>Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable qui est susceptible d'avoir un effet très significatif sur les prix des actifs financiers et par conséquent de changer le comportement des émetteurs (le fonds et les autres fonds appliquant une stratégie très similaire - voir notice - pourraient avoir un effet significatif sur les prix des actifs financiers et/ou</p>	<p>1</p>	<p>1</p>	<p>1,00</p>	<p>L'incidence de l'allocation de capital sur la valorisation des actifs financiers cotés demeure complexe à démontrer techniquement. Si l'effet direct sur les prix de marché n'est pas quantifié à ce jour, la généralisation de ces stratégies d'investissement par une masse critique d'investisseurs serait de nature à impacter significativement la valorisation des titres. Un tel signal de marché contraindrait alors les émetteurs à faire évoluer leurs comportements pour garantir leur attractivité et leur accès aux capitaux.</p>					
<p>16. Quelles actions le fonds met-il en place pour maîtriser les externalités négatives associées à ses investissements (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) ? (QUESTION QUALIFIANTE)</p>	<p>Le fonds ne maîtrise pas les externalités négatives associées à ses investissements au-delà des objectifs de transformation durable visés</p>	<p>Le fonds pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles, lequel inclut, au minimum, le dialogue avec les émetteurs et le vote en AG d'une manière cohérente avec l'objectif de limitation de ces externalités négatives matérielles</p>	<p>Le fonds pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles, lequel inclut le dialogue avec les émetteurs et le vote en AG d'une manière cohérente avec l'objectif de limitation de ces externalités négatives matérielles. En plus, le fonds pose aux émetteurs des objectifs de réduction des externalités négatives matérielles susceptibles de remettre en cause son soutien au management en AG.</p>		<p>1</p>	<p>2</p>	<p>2,00</p>	<p>Le fonds Dorval European Climate Initiative pratique systématiquement un engagement actif auprès des émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles. Cette démarche repose sur un dialogue direct et individuel, incluant la communication d'axes de progrès personnalisés, ainsi que sur une politique de vote systématique en assemblée générale exercée en pleine cohérence avec les objectifs de transition écologique du fonds.</p> <p>L'engagement du fonds vise à influencer durablement le comportement des entreprises en faveur d'une meilleure maîtrise de leurs impacts environnementaux et sociaux et d'une gestion plus responsable de leurs externalités. En complément de ces actions individuelles, Dorval Asset Management participe à des initiatives collaboratives d'envergure internationale pour renforcer le signal envoyé aux émetteurs et favoriser l'adoption de meilleures pratiques à l'échelle du marché. Pour plus de précisions sur les dispositifs de limitation et de maîtrise des externalités négatives, notamment via les politiques d'exclusion et d'intégration ESG, se référer à la réponse apportée à la question 6. Les détails exhaustifs des actions menées et des résultats obtenus sont consignés dans le Rapport d'Engagement annuel, disponible sur le site internet de Dorval Asset Management.</p>					
<p>17. Le fonds applique-t-il une stratégie particulière qui veille à la matérialisation et la pérennisation de son impact/contribution (durée d'investissement minimale, choix du moment de sortie, choix du repreneur, etc.) ?</p>	<p>Non</p>	<p>Oui, et cette stratégie particulière est détaillée dans les documents support du fonds</p>		<p>1</p>	<p>2</p>	<p>2,00</p>	<p>Le fonds d'inscrit dans une logique d'actionariat de long terme. Cette stabilité au capital est jugée indispensable pour accompagner sereinement les émetteurs dans le déploiement de leurs stratégies de transition durable et pour instaurer une relation de confiance propice à un dialogue actionnarial constructif et exigeant.</p> <p>Cette approche « patiente » permet de soutenir le développement des entreprises dans la durée tout en signalant au marché la crédibilité de leur trajectoire d'impact. La durée de détention n'est cependant pas inconditionnelle : le maintien en portefeuille est lié au respect des critères de durabilité (notation ESG, absence de controverses graves) et à l'alignement continu avec les seuils de la politique d'exclusion et les indicateurs climatiques du fonds. Un désinvestissement est opéré si l'émetteur ne répond plus aux exigences extra-financières ou si le dialogue engagé n'aboutit pas aux progrès attendus.</p>						

18. Quels moyens le fonds alloue-t-il à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ?	Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs	Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs et peut s'appuyer sur des ressources internes spécialement dédiées à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie (analystes, responsable engagement, etc.).	Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs et peut s'appuyer sur des ressources internes spécialement dédiées à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie (analystes, responsable engagement, etc.). La quantification de ces ressources est mentionnée dans les documents support du fonds.	1	2	2,00	2
---	--	--	--	---	---	------	---

Pour assurer la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement durable, le fonds Dorval European Climate Initiative s'appuie sur une équipe de recherche extra-financière interne composée d'un directeur de l'investissement responsable, d'un coordinateur et d'un analyste ESG. Ces experts collaborent directement avec les gérants pour la notation propriétaire des émetteurs et le suivi des indicateurs d'impact climatique. Ce dispositif est complété par des ressources externes incluant les recherches de MSCI ESG Research. Les équipes intègrent également les expertises thématiques du Groupe Natixis et participent aux réseaux de place tels que IIGCC, le CDP et le FIR pour nourrir leur analyse. L'ensemble des méthodologies et des moyens alloués est détaillé dans la Documentation ESG disponible sur le site internet (Code de transparence, Politique ISR).

C) SUIVI DES RÉSULTATS				0	1	2	3	RÉSULTAT (%) - C	/26	/30
1. Procédure de suivi des résultats. Par résultat, on entend changement entre la situation avant investissement et celle après investissement. Une situation préexistante ne peut être considérée un comme étant un résultat.										
TOTAL RÉSULTAT (C1)									/13	/15

19. Un suivi des évolutions des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par le fonds est-il réalisé ?	Non ou, dans le cas contraire, pour moins de 90% des actifs sous gestion	Oui, pour plus de 90% des actifs sous gestion	1	2	2,00	/2
---	--	---	---	---	------	----

Le pilotage des évolutions extra-financières repose prioritairement sur le reporting mensuel, qui permet d'actualiser chaque mois la performance du fonds par rapport à son univers d'investissement selon des indicateurs définis. Pour le fonds Dorval European Climate Initiative, ce suivi se concentre spécifiquement sur la part verte et l'intensité carbone, offrant une vision dynamique et comparative de l'alignement du portefeuille avec ses objectifs climatiques. Cette analyse est rétrospective puisqu'elle s'appuie sur un historique glissant de trois ans (N, N-1, N-2) et couvre plus de 90 % des actifs sous gestion du fonds, garantissant ainsi une surveillance étroite et une maîtrise constante de la performance extra-financière dans la durée.

En complément de cette vision globale, la production de fiches extra-financières pour chacun des émetteurs détenus dans le fonds lors de chaque mise à jour de l'univers éligible permet de constater, de manière plus granulaire et au cas par cas, l'évolution relative de cet émetteur sur une grande quantité d'indicateurs ESG.

20. Un suivi des évolutions relatives (par rapport à des objectifs spécifiques fixés ex ante par le fonds, à des comparables ou à une tendance passée) des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par le fonds est-il réalisé ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non ou, dans le cas contraire, pour moins de 50% du portefeuille	Oui, pour plus de 50% du portefeuille	Oui, pour plus de 70% du portefeuille	2	2	4,00	/4
---	--	---------------------------------------	---------------------------------------	---	---	------	----

Un contrôle quotidien de non-dépassement est effectué sur l'ensemble des indicateurs ESG associés au fonds. Pour Dorval European Climate Initiative, cette surveillance journalière englobe le respect des exclusions sectorielles strictes des labels Greenfin/ISR et le maintien des niveaux cibles de part verte et d'intensité carbone. Le dispositif de suivi assure la cohérence entre les objectifs de transformation durable fixés ex-ante et les résultats effectivement mesurés ex-post, permettant de détecter et de rectifier toute dérive par rapport aux engagements de durabilité initiaux.

Le pilotage de la performance climatique s'appuie sur l'indice de référence Paris Aligned Benchmark (PAB). Ce référentiel impose une réduction structurelle et continue de l'intensité carbone du portefeuille, garantissant une trajectoire de décarbonation rigoureuse et alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.

L'analyse est renforcée par la production de rapports climat mensuels, publiés trimestriellement, offrant une vision détaillée par émetteur. Ces reportings facilitent l'identification précise des sociétés consommant une part prépondérante du budget carbone et permettent un pilotage réactif de la trajectoire de température au cas par cas. Ce monitoring granulaire assure l'ajustement systématique des positions pour préserver l'alignement climatique global du portefeuille et le respect des contraintes de l'indice PAB.

20.1 A quel niveau les conséquences des actions des entreprises du portefeuille sont-elles suivies ? (QUESTION BLANCHE)	Il n'y a pas de vérification des conséquences des actions des émetteurs, que ce soit au niveau des réalisations ou des résultats	Le processus de contrôle de la performance des émetteurs permet de vérifier les réalisations (outputs)	Le processus de contrôle de la performance des émetteurs permet de vérifier les résultats (outcomes)	0	1	0,00
---	--	--	--	---	---	------

Le processus de contrôle se concentre sur la validation des réalisations opérationnelles des émetteurs. Le fonds vérifie la mise en œuvre effective des actions annoncées par les entreprises en faveur de la transition climatique.

21. Comment l'additionnalité du fonds dans l'atteinte des objectifs est-elle analysée ?	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés n'est pas analysée	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est rationalisée de manière plausible et/ou appuyée par des méthodes quantitatives ou qualitatives "basiques" (voir notice)	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est analysée en utilisant un faisceau de preuve de niveau 2 (voir notice)	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est analysée en utilisant un faisceau de preuve de niveau 3 ou plus (voir notice)	1	1	1,00	/3
---	--	---	---	---	---	---	------	----

L'analyse de l'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats climatiques observés repose sur un faisceau d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Si l'isolation d'un effet additionnel direct demeure un exercice complexe sur les marchés d'actions cotés, plusieurs indicateurs permettent d'en attester la réalité. L'évolution annuelle de la part verte au sein du portefeuille démontre la transformation concrète des modèles d'affaires vers des activités durables. De même, la baisse systématique de l'intensité carbone des émetteurs confirme leur engagement dans une trajectoire de décarbonation alignée avec les objectifs du fonds. Ces dynamiques de progrès, pilotées et suivies mensuellement par l'équipe de gestion, constituent des preuves tangibles de la contribution de la stratégie à la transition écologique.

21.1 Dans l'évaluation de son additionnalité, le fonds analyse-t-il les éventuels impacts indirects de ses investissements (par exemple, les effets de déplacement)? (QUESTION BLANCHE)	Non	Oui. Une procédure de suivi des éventuels effets indirects sur les concurrents est prise en compte dans l'analyse des résultats atteints.	0	0	0,00
---	-----	---	---	---	------

La méthodologie actuelle n'intègre pas de procédure de suivi systématique des effets indirects ou des impacts de déplacement consécutifs aux décisions d'investissement. L'intégration de ces dimensions constitue un levier de perfectionnement pour les prochains exercices afin de renforcer la granularité du cadre d'analyse.

22. Un processus d'amélioration continue des stratégies déployées et des actions réalisées est-il mis en place ?	Aucun processus d'amélioration continue n'est mis en place	Un processus d'amélioration continue est évoqué mais sans donner de détails	Un processus d'amélioration continue est en place, avec des points d'étape et des mesures correctives spécifiés	-	1	2,00	/2
--	--	---	---	---	---	------	----

Le pilotage du fonds repose sur une boucle d'amélioration continue visant la hausse structurelle de la part verte et l'alignement de sa trajectoire climatique. Cette dynamique de progrès intègre les nouveaux standards de place et l'affinement des indicateurs d'additionnalité. Les évolutions méthodologiques sont arbitrées en Comité des Risques et détaillées en toute transparence dans le Rapport d'Engagement et le Code de Transparence consultables sur le site internet de la société de gestion.

23. Comment le suivi des externalités négatives (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) des émetteurs est-il réalisé ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Le suivi des externalités négatives matérielles (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) n'est pas réalisé sur tous les émetteurs, ou le fonds ne fournit pas d'objectifs ciblés pour les externalités négatives matérielles pour chaque émetteur visé	Un suivi systématique des externalités négatives matérielles des émetteurs (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) est réalisé par rapport à des objectifs clairement identifiés pour chaque émetteur. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique (en lien avec les contraintes propres à la classe d'actifs du fonds), le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".	-	1	2	2,00	/2
--	--	--	---	---	---	------	----

Le monitoring des externalités négatives matérielles est assuré pour l'intégralité des émetteurs en portefeuille via le reporting PAL garantissant le respect systématique du principe de « ne pas causer de préjudice significatif » (DNSH) conformément au règlement SFDR. Au-delà du suivi des indicateurs de durabilité transverses, la maîtrise de ces externalités repose sur l'application d'une politique d'exclusions sectorielles et normatives rigoureuse ainsi que sur une gestion proactive des controverses.

24. Un processus de contrôle interne ou externe de la stratégie de transformation durable et de ses résultats existe-t-il ? (QUESTION QUALIFIANTE EN 2025)	Non	Oui	1	2	2,00	/2
--	-----	-----	---	---	------	----

La stratégie et les résultats d'impact reposent sur un double contrôle interne associant l'équipe d'analyse ESG et la Direction de la Conformité et du Contrôle Interne, complété par une supervision trimestrielle en comité des risques. Ce dispositif garantit l'alignement constant de la trajectoire climatique.

En externe, la cohérence des actions est validée par des audits annuels indépendants menés par l'AFNOR pour le label Greenfin et Deloitte pour le label ISR, assurant une revue critique par des tiers conforme aux standards de place.

2. Qualité des résultats observés	0	1	2	3	TOTAL RÉSULTAT (C2)		/13	/15
-----------------------------------	---	---	---	---	----------------------------	--	-----	-----

<p>25. Dans quelle mesure les résultats absolus (i.e., progression ou régression) observés au niveau des émetteurs correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par le fonds ? (QUESTION QUALIFIANTE)</p>	<p>Les résultats ou objectifs ne sont décrits dans aucun document permettant de répondre à la question, ou de manière trop peu granulaire, ou encore ne sont pas du tout alignés avec ce qui avait été planifié</p>	<p>Pour plus de 50% du portefeuille (voir notice), les résultats observés font ressortir une amélioration des résultats (environnementaux ou sociaux) évalués des entreprises investies par rapport à la situation avant l'investissement. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".</p>	<p>Pour plus de 70% du portefeuille (voir notice), les résultats observés font ressortir une amélioration des résultats (environnementaux ou sociaux) évalués des entreprises investies par rapport à la situation avant l'investissement. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".</p>	<p>1</p>	<p>3</p>	<p>3,00 /3</p>	<p>Une amélioration absolue des indicateurs de durabilité est constatée sur plus de 70 % de l'actif net du fonds, confirmant l'adéquation entre la trajectoire des émetteurs et les objectifs de transformation durable. Cette dynamique est mesurée par un suivi rétrospectif sur trois ans (N, N-1, N-2) des indicateurs clés, notamment la réduction de l'intensité carbone et l'augmentation de la part verte, en cohérence avec les exigences des labels ISR et Greenfin. Les résultats observés sont le fruit d'une sélection rigoureuse et d'un dialogue actionnarial proactif visant à aligner chaque position sur la thèse d'impact climatique. Le pilotage mensuel de l'intensité carbone et de l'alignement avec la trajectoire climatique assure une vérification continue de la matérialité de ces progrès à l'échelle du portefeuille.</p>	
<p>26. Dans quelle mesure les résultats relatifs (i.e., par rapport à des comparables sectoriels, à la tendance passée ou aux objectifs spécifiques fixés par le fonds) observés au niveau des émetteurs correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par le fonds ?</p>	<p>Les résultats ou objectifs spécifiques ne sont décrits dans aucun document permettant de répondre à la question, ou de manière trop peu granulaire, ou encore ne sont pas du tout alignés avec ce qui avait été planifié</p>	<p>Pour plus de 50% du portefeuille (voir notice), les résultats relatifs observés sont alignés avec les objectifs fixés ex ante (i.e., les objectifs spécifiques fixés ont bien été atteints) ou traduisent une meilleure performance que celle des comparables ou une amélioration par rapport à la tendance passée. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".</p>	<p>Pour plus de 70% du portefeuille (voir notice), les résultats relatifs observés sont alignés avec les objectifs fixés ex ante (i.e., les objectifs spécifiques fixés ont bien été atteints) ou traduisent une meilleure performance que celle des comparables ou une amélioration par rapport à la tendance passée. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".</p>	<p>2</p>	<p>3</p>	<p>6,00 /6</p>	<p>Pour plus de 70 % de l'actif net, les résultats observés au niveau des émetteurs s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de transformation durable du fonds. L'alignement sur une trajectoire climatique inférieure à 2 °C est piloté via une approche relative par secteur (budget carbone). Le maintien de ce seuil impose aux émetteurs une amélioration séquentielle de leur performance carbone, les trajectoires de décarbonation devenant structurellement plus exigeantes chaque année.</p> <p>En complément, le fonds maintient des niveaux de performance relative élevés par rapport à son univers d'investissement, avec une part verte et un taux d'investissement durable deux fois supérieurs à l'indice de référence, pour une intensité carbone deux fois plus faible. Ces résultats, constatés sur les positions détenues plus de douze mois, démontrent l'adéquation des actifs avec la thèse d'impact climatique et le positionnement stratégique de Dorval Asset Management.</p>	
<p>27. A quel point l'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats observés est-elle démontrée ?</p>	<p>L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés n'est pas analysée</p>	<p>Un faisceau de preuves de niveau 1 (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion</p>	<p>Un faisceau de preuves de niveau 2 (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion</p>	<p>1</p>	<p>1</p>	<p>1,00 /3</p>	<p>La démonstration technique de l'additionnalité du fonds sur les marchés cotés reste complexe. Bien que le dialogue actionnarial et l'exercice du droit de vote soient systématiques pour l'intégralité du portefeuille, l'isolation de la contribution propre au fonds dans les résultats des émetteurs n'est pas quantifiée à ce jour. L'accentuation des preuves et l'approfondissement de la démonstration constituent un axe d'amélioration pour les exercices futurs, afin de mieux établir l'impact des actions de contribution sur plus de 50 % de l'actif net.</p>	
<p>27.1 Le fonds peut-il démontrer qu'en prenant en compte les effets indirects (comme les effets de substitution et de déplacement), les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés ? (QUESTION BLANCHE)</p>	<p>Non car aucune analyse des impacts indirects n'a été effectuée</p>	<p>Oui. Une analyse logique détaillée suggère qu'en prenant en compte les impacts indirects les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés (pour plus de 50% des actifs sous gestion).</p>	<p>Une analyse scientifique ou quasi-scientifique conclut qu'en prenant en compte les impacts indirects les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés (pour plus de 50% des actifs sous gestion).</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>0,00</p>	<p>Le fonds ne réalise pas d'analyse scientifique ou quasi-scientifique visant à démontrer que les résultats restent positifs en intégrant les impacts indirects globaux.</p>	
<p>28. Dans quelle mesure les externalités négatives des émetteurs (au-delà des objectifs de transformation durable visés par le fonds) ont-elles été diminuées durant la période de détention du fonds ?</p>	<p>Le fonds n'a pas défini d'objectifs de réduction des externalités négatives (matérielles) pour chaque émetteur ou les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixés n'ont été atteints durant la période de détention du fonds que pour une minorité (<30%) des émetteurs visés</p>	<p>Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixés ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une majorité (> 50%) des émetteurs visés</p>	<p>Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixés ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une grande majorité (> 70%) des émetteurs visés</p>	<p>1</p>	<p>3</p>	<p>3,00 /3</p>	<p>Le fonds Dorval European Climate Initiative applique le principe de « ne pas causer de préjudice significatif » (DNSH) sur 100 % de son actif net, conformément aux exigences du règlement SFDR. Cette gestion des externalités négatives repose sur le monitoring systématique des indicateurs d'incidences négatives (PIN) pour l'intégralité des émetteurs en portefeuille. Le cadre de contrôle, incluant les filtres d'exclusion ISR et Greenfin ainsi que la politique d'engagement, assure que les investissements ne compromettent aucun objectif durable transverse. Pour les positions détenues plus de douze mois, les résultats de ce suivi confirment une maîtrise rigoureuse des externalités, alignée sur les exigences de transparence et de performance extra-financière du fonds.</p>	
<p>D) COMMUNICATION ET CREDIBILITE</p>	<p>0</p>	<p>1</p>	<p>2</p>	<p>3</p>	<p>RÉSULTAT (%) - D</p>	<p>/8</p>	<p>/10</p>	
<p>29. Comment le potentiel d'impact du Fonds est-il communiqué aux épargnants et investisseurs ?</p>	<p>Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds évoque son potentiel de contribution significatif (score > 50%) de contribution à la transformation durable en précisant de manière adaptée ses forces et faiblesses (par exemple, les limites de ses actions transformatives ou son incapacité à étayer son additionalité). Le fonds ne prétend pas être à impact alors qu'il ne valide pas les conditions requises. La communication peut être qualifiée d'approximative.</p>	<p>Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds évoque son potentiel de contribution important (score > score minimum) à la transformation durable en précisant de manière adaptée ses forces et faiblesses (par exemple, les limites de ses actions transformatives ou son incapacité à étayer son additionalité). Le fonds ne prétend pas être à impact alors qu'il ne valide pas les conditions requises. La communication peut être qualifiée d'adéquée.</p>	<p>Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds se dit à impact et valide bien toutes les conditions pour le faire (questions qualifiantes et score total minimal). La communication peut être qualifiée d'adéquée.</p>	<p>1</p>	<p>3</p>	<p>3,00 /3</p>	<p>La communication sur l'impact repose sur une architecture de reporting structurée distinguant les objectifs, les actions et les résultats obtenus. Les supports diffusés incluent le reporting mensuel centré sur les indicateurs de performance (part verte, intensité carbone), les rapports climat trimestriels apportant une granularité par émetteur, ainsi que le Rapport d'Engagement annuel détaillant les actions de vote et de dialogue. Cette transparence garantit l'adéquation entre les intentions climatiques affichées et les données tangibles fournies aux investisseurs, conformément aux standards de place.</p>	
<p>30. Le fonds communique-t-il un rapport d'impact/contribution annuel accessible aux investisseurs ? (QUESTION QUALIFIANTE)</p>	<p>Non</p>	<p>Oui, et le rapport présente de manière détaillée les changements dans les résultats des émetteurs.</p>	<p>Oui, et le rapport comporte des parties spécifiques sur i) les changements des résultats des émetteurs, et ii) une vue agrégée des actions de contribution/d'impact déployées par le fonds.</p>	<p>1</p>	<p>1</p>	<p>1,00 /3</p>	<p>L'impact du fonds est communiqué via des reportings mensuels détaillant la part verte et l'intensité carbone, complétés par des rapports climats trimestriels sur la trajectoire climatique du portefeuille. Le Rapport d'Engagement annuel constitue le support de référence pour détailler l'impact qualitatif; il comporte une section spécifiquement dédiée au fonds Dorval European Climate Initiative. Ce document expose les actions de dialogue et de vote, attestant de la mise en oeuvre de la stratégie climatique et de l'atteinte des objectifs de transformation durable.</p>	
<p>31. La RSE de la société de gestion est-elle cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds ?</p>	<p>La société de gestion n'a pas mis en place de politique RSE ou la politique RSE de la société de gestion n'est pas cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds</p>	<p>La politique RSE de la société de gestion est cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds. Le fonds n'est pas une "anomalie" dans la gamme de la société de gestion.</p>		<p>1</p>	<p>1</p>	<p>1,00 /1</p>	<p>La politique de RSE de Dorval Asset Management est structurellement cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds. La période 2021-2024 a été marquée par le déploiement de la première feuille de route RSE de la société, articulée autour du renforcement du statut d'investisseur responsable, de l'engagement social envers les collaborateurs et d'une action sociétale positive. Ce cycle a permis de traduire la responsabilité d'investisseur par des actions concrètes d'influence visant à améliorer les standards ESG des entreprises en portefeuille. Parallèlement, la société a démontré l'alignement de ses propres pratiques internes en obtenant des certifications de référence sur la mixité et l'égalité professionnelle, telles que « Great Place to Work » et « Best Workplaces for Women ».</p> <p>Le changement d'actionnariat intervenu en 2025, plaçant la société sous le contrôle à 100 % de Natixis Wealth Management, a redéfini le calendrier institutionnel. En raison de cette transition, le bilan formel de la première feuille de route n'a pas été dressé en 2025; il sera réalisé au cours de l'année 2026, de manière concomitante à l'élaboration et à la validation d'un nouveau cadre stratégique. Cette nouvelle feuille de route s'inscrit dans la trajectoire du plan BPCE Vision 2030, avec pour objectif d'amplifier la synergie entre la responsabilité sociétale de l'entreprise et son incarnation opérationnelle dans les choix de gestion quotidiens.</p>	

<p>32. La rémunération des gérants du fonds est-elle dépendante des performances du fonds en matière d'impact ? (QUESTION QUALIFIANTE EN 2025)</p>	<p>La rémunération des gérants du fonds implique une part variable laquelle est sans aucune indexation ou lien avec des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en œuvre) OU en l'absence de rémunération variable, les gérants ont des objectifs annuels personnels qui incluent des critères relatifs aux performances financières du fonds sans inclure aussi des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en œuvre)</p>	<p>La rémunération des gérants du fonds implique une part variable indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière non négligeable (voir notice) OU la rémunération des gérants du fonds n'implique aucune part variable et, si les gérants ont des objectifs annuels personnels, ceux-ci n'incluent pas de critères relatifs aux performances financières du fonds sans inclure de critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en œuvre)</p>	<p>La rémunération des gérants implique une part variable qui est indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière substantielle (représentant entre 25% et 50% de la rémunération variable)</p>	<p>La rémunération des gérants implique une part variable qui est indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière très substantielle (représentant 50% ou plus de la rémunération variable)</p>	1	3,00 /3
---	--	--	--	--	---	---------

La structure de rémunération variable de l'équipe de gestion intègre une part prépondérante liée aux objectifs de durabilité, atteignant un seuil proche de 50 %. Ce niveau élevé s'explique par la double responsabilité de l'équipe, qui assure la gestion du fonds Dorval European Climate Initiative tout en pilotant la stratégie ESG opérationnelle à l'échelle de l'ensemble de la société de gestion, incluant la politique d'engagement, le suivi des controverses, la mise à jour des univers éligibles, les reportings ESG...

Les critères de performance extra-financière sont ainsi indexés sur le succès de l'impact du fonds ainsi que sur la bonne exécution de la démarche ESG globale de Dorval Asset Management, dont le gérant du fonds est le porte-étendard et garant. La stratégie de gestion thématique climat est aussi étendue à un univers international dans le cadre d'un autre mandat de gestion. Ce dispositif garantit un alignement strict entre les incitations financières de l'équipe et la réussite des objectifs de transformation durable, tant au niveau du fonds Dorval European Climate Initiative que de la stratégie globale de la société.

E) BONUS	<p>RÉSULTAT (%) - D</p> <p>/3 /5</p>
----------	--------------------------------------

<p>33. Le fonds intègre-t-il un mécanisme de partage des revenus ou des frais de gestion au profit de projets d'intérêt général (associations, fondations...)?</p>	<p>Non, le fonds n'intègre pas de mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations</p>	<p>Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à moins de 0,5% des encours en année "normale"</p>	<p>Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à entre 0,5% et 1% des encours en année "normale"</p>	<p>Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à plus de 1% des encours en année "normale"</p>	1	3,00 /3
---	--	--	---	---	---	---------

L'impact est inscrit dans l'ADN du fonds depuis sa création, s'appliquant tant à la stratégie d'investissement qu'au partage de la valeur. De ce fait, le fonds intègre un mécanisme contractuel de partage des revenus prévoyant le reversement de 10 % de ses frais de gestion fixes, nets de rétrocessions, à la Fondation Epic. Ce dispositif structurel, acté dès le lancement, lie directement la performance économique du produit à une contribution sociale et environnementale concrète.

La Fondation Epic est une organisation à but non lucratif qui sélectionne et accompagne des associations à haut potentiel d'impact à travers deux portefeuilles thématiques. Le volet « Enfance et Jeunesse » finance des projets liés à la santé, à l'éducation et à l'insertion professionnelle. Le volet « Environnement et Climat » soutient la protection des océans, des forêts et le développement de systèmes alimentaires durables. Grâce à la croissance de ses encours, le fonds a pu étendre son soutien à des initiatives d'envergure comme Blue Ventures, qui protège plus de 21 000 km² d'espaces marins, ou Justdiggit, dont les solutions de régénération écologique ont déjà permis de reverdir plus de 430 000 hectares de terres en Afrique et de capturer des quantités significatives de CO₂.

<p>34. Le fonds organise-t-il des événements de sensibilisation à l'impact ou au reporting d'impact pour les entreprises investies ?</p>	<p>Non, le fonds ne pratique pas ou très irrégulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations.</p>	<p>Oui, le fonds pratique régulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations (pour plus de 30% des participations détenues chaque année)</p>	<p>Oui, le fonds pratique très régulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations (pour plus de 50% des participations détenues chaque année)</p>	1	0,00 /2
---	--	--	---	---	---------

L'organisation d'initiatives pédagogiques ou de sensibilisation au reporting d'impact auprès des entreprises investies est un axe actuellement peu développé dans la stratégie opérationnelle. Ce levier est identifié comme un axe d'amélioration pour les années à venir.

SYNTHESE	<p>RÉSULTAT FINAL (%)</p> <p>84 /100</p>
----------	--

Position sur l'échelle

Section A	Théorie du changement (Max = 30)	25
Section B	Mise en œuvre (Max = 27)	22
Section C	Suivi des résultats (Max = 30)	26
Section D	Communication et crédibilité (Max = 10)	8
Section E	Bonus (Max = 5)	/3
Score final	Total (Maximum = 100)	84